



**BRUEIL-EN-VEXIN**

## Note de présentation brève et synthétique du BUDGET PRIMITIF

**2026**

### OBJET

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

### CONTEXTE

Au niveau international, l'année 2026 démarre dans un contexte géopolitique et économique particulièrement mouvementé, les actions militaires en Ukraine n'ont pas toujours trouvé d'issue et l'embrassement de la zone Moyen Orient avec les conflits israélo-libanais et américano-iranien a complètement bouleversé l'économie mondiale, le blocus du détroit d'Oman remettant en cause les traditionnelles routes commerciales et l'acheminement du pétrole et gaz vers certaines régions de la planète.

Les projections établies par le FMI tablent sur une croissance mondiale qui ralentirait vers 3.1% si toutefois les conflits ne perdurent pas, la croissance de la zone Euro devrait atteindre 1,4% et celle de la France est estimée à 0.9% pour 2026.

Dans un scénario défavorable caractérisé par des hausses plus fortes et plus durables des prix de l'énergie, la croissance mondiale ralentirait davantage pour atteindre 2,5 % en 2026 et l'inflation accélérerait à 5,4 %. Dans un scénario plus grave, où les infrastructures énergétiques de la région touchée par le conflit subirait davantage de dégâts, les répercussions seraient encore plus considérables : la croissance mondiale serait ramenée à seulement 2 % environ en 2026, tandis que l'inflation globale se placerait juste au-dessus des 6 % d'ici 2027. Les conséquences sur les pays émergents et les pays en développement seraient près de deux fois plus importantes que sur les pays avancés.

En 2025, la situation économique nationale a été au cœur de l'actualité politique lors de la construction du Projet de loi de finances 2026. Après avoir envisagé une contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques à hauteur de 4,7 milliards d'euros, le gouvernement a finalement retenu le chiffre de 2 milliards d'euros.

En 2026, le budget communal échappe au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (Dilico) est désormais fixé à 740 millions d'euros, avec des ponctions spécifiques de 140 millions pour les

départements et 250 millions pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tels que la Communauté Urbaine GPSEO.

Rappelons que le budget de fonctionnement communal est très largement dépendant des financements de la Région Ile de France, du Département et de la Communauté Urbaine GPSEO.

Le budget primitif 2026 restera probablement impacté tant côté fonctionnement qu'investissement par la situation budgétaire du Département des Yvelines et par les retombées du budget national sur les dotations ou subventions de l'Etat.

## BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril cette année 2026 en raison des élections municipales, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, agence postale, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.
- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations.

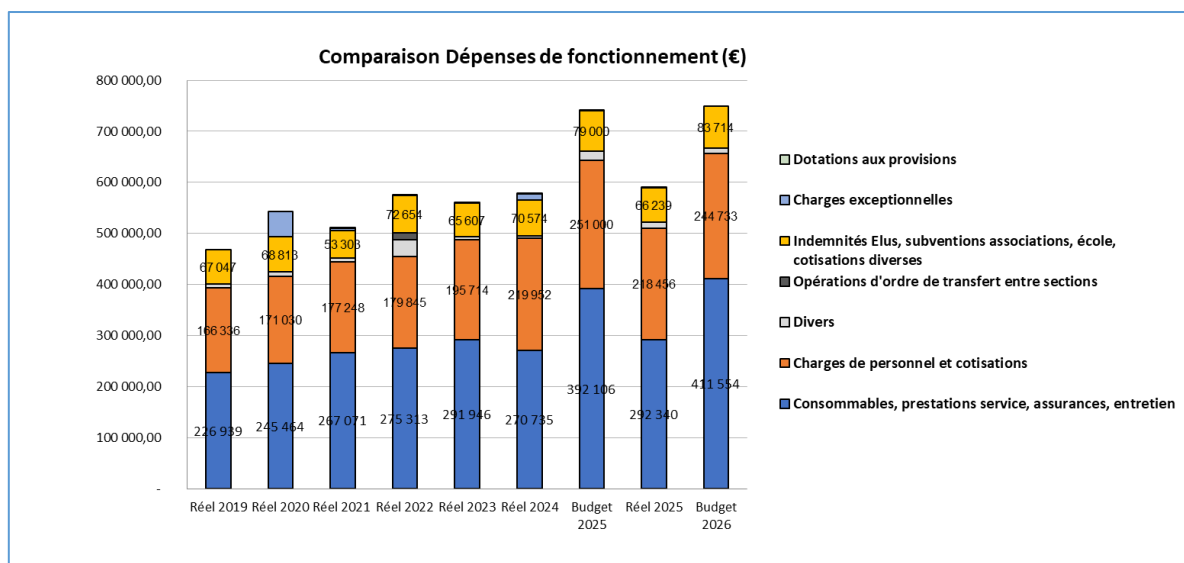
Finalement, l'écart entre les recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2026 (€)	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	411.554,12	Dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (énergie, assurances, contrats de prestation de services...)
Charges du personnel	244.733,01	Salaires et cotisations
Atténuation de produits	10.000,00	Fonds prélevés sur les communes avec des ressources importantes pour être redistribués aux communes plus défavorisées
Autres charges de gestion courante	83.714,00	Indemnités et cotisations des élus, subventions aux associations et syndicats intercommunaux
<b>TOTAL</b>	<b>750.001,13</b>	

Nos dépenses de fonctionnement prévues au budget 2026 montrent une légère augmentation pour atteindre 750 000€ tandis que depuis quelques années les dépenses réelles restent sous la barre des 600 000,00€.

Cette saine gestion financière nous permet ainsi d'injecter la totalité de l'excédent dans le financement de nos investissements.



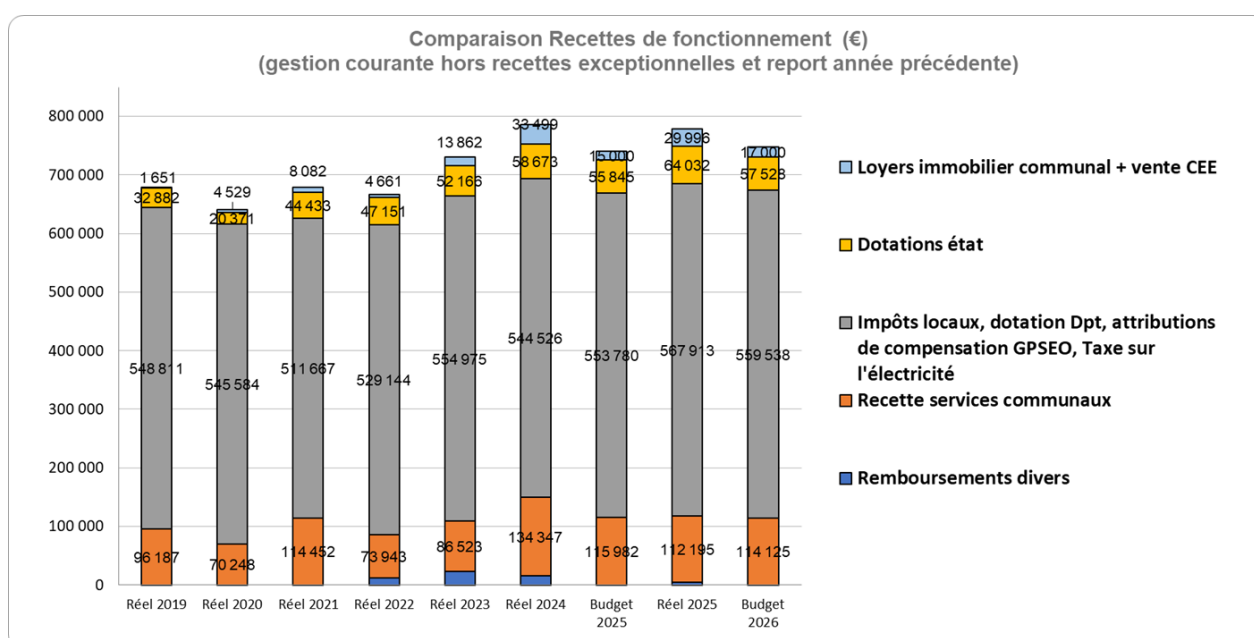
## B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le budget prévisionnel de recettes 2026 amène les commentaires suivants :

- Un report de l'excédent de fonctionnement 2025 (189 745,97€) déversé en totalité au profit du budget d'investissement pour financer nos différents projets structurants,
- Une légère hausse des produits des taxes foncières en raison de l'augmentation des bases de calcul des taxes locales dont les taux resteront inchangés, une hausse limitée du produit de la taxe d'habitation par le rattrapage de son taux,
- Des recettes en provenance du Département (redistribution des droits de mutation) toujours en deçà des années meilleures antérieures.

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2026 (€)	OBSERVATIONS
Produits des services	114.125,00	Recettes d'exploitation des services communaux (cantine, agence postale, IFAC, bibliothèque, location salle des fêtes)
Impôts et taxes	559.537,76	Recette des impôts locaux, attributions de compensation de GPS&O pour les compétences retransférées à la commune, taxe sur l'électricité
Dotations et participations	57.527,81	Dotations versées par l'Etat et droits de mutation
Autres produits de gestion courante	17.000,00	Loyers de l'immobilier communal
Reprise résultats Caisse des Ecoles	1.810,56	Réintégration du solde positif de la CDE
<b>TOTAL</b>	<b>750.001.13</b>	

L'évolution des recettes de fonctionnement s'établit ainsi :



### C. FISCALITE LOCALE

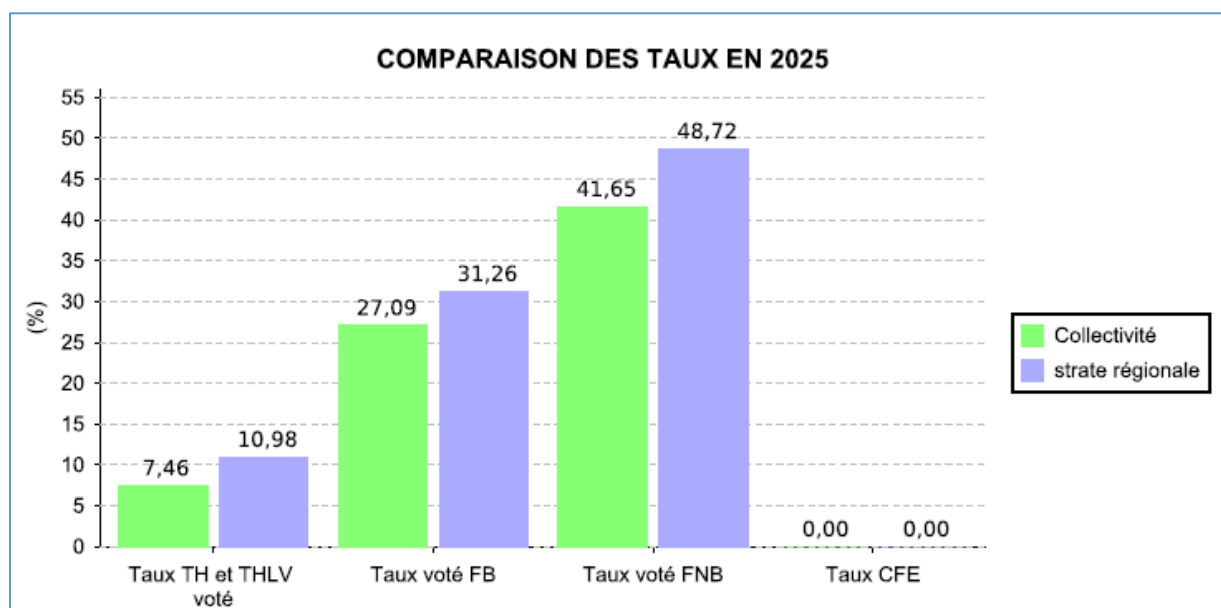
En 2026, le Conseil Municipal a décidé de maintenir inchangés les taux d'imposition de la fiscalité locale : TFPB taxe sur le foncier bâti, TFNB taxe sur le foncier non bâti.

Pour la taxe d'habitation 2026, le Conseil Municipal a décidé d'utiliser la majoration exceptionnelle possible lorsque le taux communal (7,46%) est inférieur au taux moyen du département 78 (12,66%). Cette majoration est limitée à 10% du taux moyen départemental.

Pour 2026, le Conseil Municipal a donc voté les taux suivants :

- Taxe d'Habitation Résidences Secondaires et logements vacants : 8,73 %
- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 27,09 % (identique 2025)
- Taxe Foncière propriétés Non Bâties : 41,65 % (identique 2025)

On notera que ces nouveaux taux restent inférieurs aux moyennes constatées au niveau national et départemental en 2025 :



## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : la récupération de la TVA sur les investissements des années antérieures et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. A ces deux postes s'ajoutent l'excédent d'investissement de l'année antérieure ainsi que la fraction de l'excédent du budget de fonctionnement votée par le Conseil Municipal.

#### A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2026 (€)	OBSERVATIONS
Immobilisations incorporelles	8.200,00	Frais d'études
Immobilisations corporelles	521.409,05	Achats d'équipements divers Rénovation bâtiments communaux
Immobilisations en cours	198.722,74	Chantiers en cours
<b>TOTAL</b>	<b>1.243.341,50</b>	

En 2026, les principales dépenses d'investissements seront constituées des projets suivants :

- Reliquat aménagement de la prairie humide
- Construction d'un terrain de jeux et terrassement du parc de loisirs
- Assainissement des fondations du bâtiment de l'église (carnet d'entretien)
- Aménagement des étages de l'agence postale en vue de location
- Acquisition de Tableaux Numériques Interactifs (TNI), installation fibre pour l'école
- Extension réseau de vidéoprotection
- Peintures / mise aux normes bâtiments communaux
- Matériels ou équipements divers
- Liaison piétonne rue du Radidet – rue du Vexin.

#### B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2026 (€)	OBSERVATIONS
Dotations, fonds divers et réserves	41.075,13	Récupération de la TVA des années antérieures
Subventions d'investissement	404.980,96	Subventions de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, PNR du Vexin, GPSEO
Report section fonctionnement 2025	189.745,97	
Report section investissement 2025	607.539,44	
<b>TOTAL</b>	<b>1.243.341,50</b>	

Les investissements seront supportés en 2026 par différentes subventions :

- Etat (DETR) et Région Ile de France pour l'aménagement du parc de loisirs,
- Etat (DETR) pour l'acquisition des tableaux numériques de l'école,
- Etat (contrat de ruralité (DSIL) pour l'aménagement de la prairie humide,
- PNR du Vexin pour les travaux de rénovation de la fontaine St Gaucher
- Région et Etat (DETR) pour l'équipement de vidéoprotection,
- Fonds de concours de GPSEO (Prairie humide, aménagement de l'agence postale et liaison Radidet - Vexin)